



Vélo Club Montmorillonnais

Association type loi 1901 fondée le 12.01.1935 / J.O. du 02.02.1935 - n° 56/06

Siège social : Hôtel de Ville 86500 MONTMORILLON

Agrément Jeunesse et Sport n° 86 5 48 (du 22.12.1970)

- Affiliée FFC n° 20 86 067 - Affiliée UFOLEP n° 086 165 006

*Charte et règlement intérieur du VCM adoptés lors de la réunion
du Comité de Direction du 14/11/2012 pour la saison 2012*

Je suis licencié(e) au V.C.M.,
association de type loi 1901 ...

... ce qu'elle m'offre

- > le prêt et la vente d'équipements cyclistes à nos couleurs,
- > la prise en charge financière de la participation à nos courses,
- > des sorties et activités en groupe par catégories d'âge, encadrées par des formateurs diplômés pour les catégories de jeunes,
- > une prise en charge d'une partie du coût de la licence pour les jeunes et pour les catégories où elle est coûteuse,
- > la possibilité, sur demande, de bénéficier de conseils sur le matériel, l'entraînement,
- > pour les coureurs, un système annuel de récompense basé sur les places obtenues ,
- > l'assurance de la RC et des risques corporels via la licence fédérale.

... ce que je peux lui offrir

- > participer à la vie de l'association en fréquentant régulièrement ses sorties et activités et en y respectant l'esprit de groupe,
- > participer à la vie de l'association en prenant en charge une ou des tâche(s) liées à son fonctionnement courant,
- > participer à la vie de l'association en m'engageant à donner la main à l'organisation d'une ou 2 de nos courses dans l'année,
- > si je suis coureur, participer aux courses organisées par l'association dans ma catégorie,
- > représenter au mieux les couleurs de l'association sur les épreuves, en particulier sur celles de la région.
- > informer régulièrement la direction de mes participations et places aux courses et cyclosporives

... et ce que je dois toujours avoir à l'esprit :
 une association fonctionne grâce à ses bénévoles, grâce
 à la volonté de chaque licencié(e) de contribuer, à son
 échelle, à sa bonne marche.

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB - Saison 2012

Route et V.T.T., valable pour les licences FFC 2012 et UFOLEP 2011/2012

1- Paiement de la licence

En UFOLEP, catégories	1, 2, 3 et G.S.	42€	Paiement : part licencié = 100%
	jeunes	10€90	Paiement : part licencié = 50% / Part club = 50%
En FFC, catégories	- 2, - 3, - PC Open, - juniors	70€ 50€ 42.5€ 36€	Paiement : part licencié = 50% / Part club = 50%
	- Pass Cyclisme, - Pass Cyclo sportive, pass' sport nature et Sport urbain, - Pass' loisirs	50€ 38€ 32€	Paiement : part licencié = 100%
	- licence annuelle - activités découvertes (licence mensuelle)	18€ 15€	- Paiement : part licencié = 50% / Part club = 50% - le coût pris en charge à 100% par le licencié. Si le jeune souhaite ensuite souscrire une licence annuelle, le versement de la carte mensuelle sera déduit du montant de la carte annuelle.
En FFC, licences jeunes (6 à 16 ans)			
Doubles licences FFC / UFOLEP	UFOLEP 1, 2 ou 3 + FFC PC Open	62€	Paiement : part licencié = 50% / Part club = 50%
	UFOLEP + FFC Juniors	56€	Paiement : part licencié = 50% / Part club = 50%
	UFOLEP + FFC PC autres	53€	Forfait de 53 payés par le licencié, le reste par le club.

Les licences « dirigeant » (en FFC et en UFOLEP) sont prises en charge à 50% par le licencié et à 50% par le club.

Le règlement se fait à l'ordre du VCM. Dans les catégories pour lesquelles une partie du coût de la licence est prise en charge par le VCM, le licencié fournit 1 chèque de caution à l'ordre du VCM qui correspond au montant à la charge du club. Si il n'a pas participé à 10 épreuves dans l'année, ce chèque de caution sera encaissé.

2- Participation aux courses du club

Sur ces courses, l'inscription est payée par le club.

Le coureur doit participer aux épreuves organisées par le club dans sa catégorie, sauf motif valable. Ceci par respect envers le travail des bénévoles qui donnent de leur temps ainsi que pour la confiance des sponsors et partenaires grâce à qui le club peut fonctionner.

Si le jour d'une de ces épreuves, il court ailleurs, cette course ne sera pas prise en compte pour l'ensemble des prestations du club (caution de la licence liée aux 10 courses, points au trophée du club).

3- Equipement des coureurs

3.1- Sur les courses : les coureurs doivent porter le maillot du club pendant les courses et lors de la remise des récompenses.

3.2- Equipement fourni :

Il consiste, pour les coureurs et cycloportifs qui ont une licence annuelle, en :

- le « paquetage VCM » : un maillot à manches courtes, un maillot à manches longues, un gilet sans manches (sauf licenciés FFC de 6 à 12 ans) prêtés par le club en échange d'un chèque de caution non daté à l'ordre du VCM. Si le coureur quitte le club sans rendre cet équipement, ce chèque sera encaissé.
- 1 ou 2 cuissard(s) payé(s) par le coureur (le cuissard est un équipement personnel pour des raisons d'hygiène. Si le coureur quitte le club, il ne peut être rendu). Le choix, du « pack 2 cuissards » est à préciser dès la commande. A noter : en cours de saison le rachat d'1 cuissard sera facturé au prix normal.

En cas de chute en course ou lors d'une cycloportive (et pas à l'entraînement), le maillot, le gilet ou le cuissard seront remplacés selon leur état.

Un coureur peut acheter son équipement. Les tarifs sont ceux du tableau ci-dessous.

L'équipement ne sera délivré que complet : pas de maillots sans l'achat d'un cuissard.

3.3- Valeur de l'équipement :

idem pour tous coureurs sauf cas particulier des licenciés FFC de 4 à 12 ans :

Equipement fourni	Valeur
Equipement de base :	
-achat par le licencié : > 1 cuissard	34€ 09
> pack 2 cuissards (conditions : voir article 3.2)	
-prêt par le club en échange d'un chèque de caution non daté à l'ordre du VCM:	51€ 13
1 maillot manches longues, 1 manches courtes et 1 gilet sans manches	
-pour licenciés FFC de 6 à 12 ans : idem sauf le gilet sans manches	105€ 25
	65€ 78

Achat d'équipement supplémentaire aux couleurs du VCM (suivant stocks et possibilités réassort) :

- d' 1 cuissard : 34€ 09
- d' 1 maillot m. courtes : 29€ 90
- d' 1 maillot m. longues : 35€ 88
- d' 1 gilet sans manches : 39€ 47
- d' 1 veste thermique : 71€ 57
- d' 1 collant d'hiver : 52€ 63
- d' 1 paire de gants d'été : 14€ 95
- d'1 corsaire d'été : 39€ 47
- d'1 combinaison type CLM : 72€ 96
- d'1 paire de socquettes : 14€ 36
- d'1 paire de manchettes : 16€ 75

4- Récompenses

4.1 - Récompenses en fonction des performances : un barème de points, tant pour les femmes que pour les hommes, détermine la récompense du coureur sur la base :
1 point = 0 € 85.

Place obtenue	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points en FFC juniors, 1, 2 et 3	F o r f a i t	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Points en FFC minimes, cadets et UFOLEP 1,2,3		14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1					
Points en UFOLEP GS		9	8	7	6	5	2	1												
Points en UFOLEP féminines, minimes et cadets		4	3	2	1															

Points marqués lors du championnat départemental : multipliés par 2

Points marqués lors du championnat régional : multipliés par 3

Participation aux France FFC ou UFOLEP : 30€ quelle que soit la catégorie.

4.2 - Forfaits en cas de victoire :

En FFC catégorie...						En UFOLEP catégories	
1 et 2	3	PC	junior	minime	cadet	1, 2, 3, GS	Féminine, minime, cadet
100€	60€	30€	60€	40€	40€	30€	15€, à partir de la 6 ^e victoire, chacune rapporte 8,5€

En FFC, « victoires intermédiaires » : si le coureur est classé dans les 20 premiers et...

-1^{er} « PC » sur une course de série « 1, 2 ou 3 » : 8 €

-1^{er} « 3 » sur une course de série « 1, 2 et 3 » : 30 €

-1^{er} « 2 » sur une course de série « 1 et 2 » : 45 €

Les forfaits sont cumulables sur une même épreuve

(ex. : un PC remporte une course de « 3 », il aura le forfait de 60 € et celui de 8 €).

4.3- Trophée du club : en fin de saison, un trophée interne, concernant les hommes et les femmes, récompense le meilleur coureur en FFC et en UFOLEP.

Ce trophée est décerné suivant un système de points : le coureur qui a marqué le plus de points en fin de saison l'emporte.

Chaque coureur doit renvoyer en fin de saison une feuille avec l'ensemble de ses participations et places. Si il ne souhaite pas de récompense (pécuniaire ou bon d'achat suivant catégorie), il doit le préciser sur sa feuille qui doit quand même être renvoyée pour établir le classement du Trophée du club.

Place obtenue	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points en FFC juniors, 1, 2 et 3	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Points en FFC minimes, cadets et UFOLEP 1,2,3	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1					
Points en UFOLEP GS	10	9	8	7	6	5	2	1												
Points en UFOLEP féminines,minimes et cadets	5	4	3	2	1															

Le trophée devient la propriété définitive du coureur lorsqu'il le remporte 3 années de suite et si à l'issue de cette 3^e année il ne quitte pas le club.

Points marqués lors du championnat départemental : multipliés par 2

Points marqués lors du championnat régional : multipliés par 3

Participation aux France FFC ou UFOLEP : 20 points quelle que soit la catégorie.